

Dossier de presse n°4

La quantité

juin 2015

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU, LES INONDATIONS ET LE MILIEU AQUATIQUE

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Edito

Pour vous accompagner tout au long de la consultation publique sur l'eau Nature Centre vous propose des dossiers de presse « L'eau vous consulte en Loire-Bretagne ! ». Ils s'appliqueront à mettre en lumière les quatre enjeux de cette consultation qui sont : la qualité, la quantité, la gouvernance et la préservation des milieux aquatiques. Chaque enjeu fera l'objet d'un dossier de presse. Celui-ci est le quatrième de la série, bonne lecture !

Qu'est-ce que la consultation sur l'eau ?

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau** (DCE), adoptée en décembre 2000 par le Parlement européen, a pour ambition d'harmoniser les politiques de l'eau, tant sur les plans nationaux qu'euro-péen. Elle préconise une gestion nationale de l'eau à l'échelle de "**districts hydrographiques**". Au total 14 districts hydrographiques sont ainsi établis en France, dont 9 en métropole regroupés en **6 grands bassins**, et 5 dans les DOM. A l'échelle du bassin hydrographique le plan de gestion de l'eau est régi par le **Sdage**, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Adopté pour une durée de **6 ans**, il fixe les orientations et dispositions qui s'imposent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau. Le Sdage en cours a été adopté fin 2009 et s'achèvera fin 2015. Celui-ci est en révision depuis 2012 afin que le **nouveau** soit opérationnel pour la **période 2016-2021**.

Dans son article 14, la DCE exige l'information et la **participation du public** dans le respect de la Convention d'Aarhus. La DCE impose donc aux États d'encourager la participation active des **acteurs de l'eau mais aussi du grand public**. Une première consultation du public (2012-2013) portait sur 4 questions importantes que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne avait identifiées. Cette 2^{nde} consultation porte sur le projet de Sdage 2016-2021 et son programme de mesures ; les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) et sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Elle vise à vérifier si la population partage ces plans qui régiront la gestion de la ressource en eau sur son bassin hydrographique pour les 6 ans à venir.

Comment participer à cette consultation ?

Le Comité de bassin est le parlement de l'eau dans le bassin hydrographique. Il s'agit d'une instance consultative donnant les grandes orientations de la politique de l'eau. Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les 7 Comités de bassin (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, Corse et Seine-Normandie) sollicitent par questionnaire l'avis des français. Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr, vous rendre en préfecture pour y déposer un avis sur un registre ou renseigner un questionnaire papier ou encore adresser des contributions individuelles ou collectives à sdage@eau-loire-bretagne.fr. Tout au long de ces 6 mois de consultation de nombreux événements vous seront proposés par les APNE* pour vous permettre de vous familiariser et de vous emparer des problématiques liées à l'eau : conférences-débats, expositions, jurys-citoyens, visites, animations etc. Pour plus d'infos : www.fne-centrevalde Loire.org. Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Votre avis compte !

ENJEU EN QUESTION : LA QUANTITE

Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?



Qu'entend-on par-là ?

L'eau douce fait l'objet de nos principaux usages et ne représente seulement que 3 % en volume de toute l'eau de l'hydrosystème et encore toute cette eau n'est pas disponible, la majeure partie, plus de 90 %, étant gelée ou difficile d'accès (sous-sol).

L'eau est un bien commun partagé par tous principalement pour l'alimentation, l'irrigation, les activités industrielles ou encore les loisirs. C'est une ressource **dynamique**, naturellement **variable**, plus ou moins importante selon les territoires, les années et pour laquelle il peut être risqué de tenter de la maîtriser (retenues, barrages, prélèvements...). Les cours d'eau peuvent connaître des périodes d'étiages (bas niveau) ou de crue mais cette variabilité fait partie du fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Elle doit être préservée tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Conséquence du **changement climatique**, des situations extrêmes vont se répéter (crues, sécheresses) et réduire la ressource disponible. Aussi, il est important d'**anticiper dès maintenant** ces changements :

- en poursuivant les efforts d'économie d'eau,
- en développant des activités et une occupation des sols compatibles avec les ressources disponibles et les risques naturels potentiels,
- en assurant une meilleure efficacité d'utilisation de l'eau (réduction des fuites dans le réseau d'eau potable).

Une **nappe d'eau souterraine** est l'ensemble de l'eau contenue dans les interstices d'un terrain poreux et perméable. Nous distinguons trois principaux types de nappes :

- Les **nappes phréatiques** (ou libres) occupent les roches perméables de surface et sont donc principalement alimentées par les pluies hivernales. Elles sont très sensibles aux pollutions de surface puisqu'elles ne sont pas protégées par une couche imperméable dessus,
- Les **nappes captives** sont protégées par une couche géologique imperméable au-dessus,
- Les **nappes alluviales** s'étendent dans les alluvions des cours d'eau et sont en relation avec les eaux de la rivière.

En fonction du type de nappe, les durées de renouvellement sont très différentes. Les nappes phréatiques ou alluviales ont des durées de renouvellement très courtes (quelques années) alors que les nappes captives plus profondes peuvent avoir des durées de renouvellement beaucoup plus longues (plusieurs milliers d'années).

Pour finir, il est difficile de concevoir la préservation de la ressource en eau sur le plan quantitatif sans prendre en compte sa qualité ainsi que toute la vie biologique qui en dépend (cours d'eau, milieux humides...). Ainsi, bien que pouvant être d'une apparente abondance, cette ressource est fragile et sa disponibilité peut être d'autant plus restreinte à cause des problèmes de pollutions par les nitrates et pesticides (exemple de la fermeture de puits de captages d'alimentation en eau potable).

Ce que dit le projet de Sdage 2016-2021

Afin de trouver des solutions pour **partager** la ressource disponible, **réguler** ses usages et **adapter** les diverses activités aux inondations et aux sécheresses, le **projet de Sdage 2016-2021 a orienté sa stratégie suivant 3 grands volets** :

• **Approfondir et anticiper la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau** : révision plus régulière des autorisations de prélèvement d'eau (autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable) prise en compte de l'évolution prévisible de la ressource due au changement climatique dans les dossiers individuels de création de réserve d'eau.

• **Economiser l'eau et gérer les prélèvements pour l'équilibre des milieux et la satisfaction de tous les usages** : en assurant l'alimentation en eau potable pour le futur, en poursuivant les efforts d'économie d'eau, en revenant à l'équilibre dans les zones en déficit, se demander s'il est possible de mobiliser la ressource hivernale tout en préservant l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques.

• **Réduire les risques liés aux inondations** : sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des champs d'expansion des crues et les secteurs d'expansion des submersions marines, gérer les ruissellements à travers l'aménagement du territoire pour ne pas aggraver les inondations.



ETAT DES LIEUX EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

En 2011, **28,3 milliards de m³ d'eau douce** ont été prélevés en France métropolitaine pour satisfaire les principaux usages. La répartition des volumes prélevés est très variable selon les usages : La production d'énergie est de loin le secteur qui utilise les plus grandes quantités d'eau (60 %), devant la production d'eau potable (19 %), l'irrigation (11 %) et l'industrie (9 à 10 %). Les prélèvements se font en majorité dans les eaux de surface sauf pour l'eau potable qui est prélevée à 67 % dans les sources souterraines.

(Source : Agence de l'eau – Traitement SOEs, 2014).

En Région Centre-Val de Loire, en 2011, la répartition des prélèvements était la suivante :

- 641,09 millions de m³ pour l'énergie ;
- 350,4 millions de m³ (contre 269,6 en 2009) pour l'irrigation. Il s'agit de la région qui prélève le plus pour l'irrigation après les régions PACA et Aquitaine et la première région en termes de surface irriguée (318 456 ha).
- 226,7 millions de m³ pour l'eau potable ;
- 25,7 millions de m³ pour l'industrie.

(Source : Insee - Agence de l'eau – Traitement : SOEs, 2014).

Le **bassin Loire-Bretagne** est en grande partie couvert par des « zones de répartition des eaux » (ZRE). L'inscription d'une ressource en eau en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et le besoin en eau.

Il conviendra néanmoins de **faire la différence** entre la notion de **volumes prélevés et consommés**. En effet, l'eau prélevée pour la production d'électricité retourne en grande partie (et rapidement) dans son milieu d'origine (restitution estimée à 93 %) tandis que l'eau prélevée par exemple pour l'irrigation ne retourne pas à sa source (restitution proportionnellement la plus faible de tous les usages) et est principalement évapo-transpirée. Ceci a donc des conséquences notables dans la gestion de la ressource en eau et son cycle naturel.

A titre d'exemple, sur les 34 milliards de m³ prélevés en 2001, 6 milliards (17 %), que l'on appelle « part consommée », ne retournent pas au milieu naturel. Cette part consommée se répartit comme suit :

- 48 % pour l'irrigation (2,88 milliards de m³) ;
- 24 % pour les usages domestiques (1,44 milliards de m³) ;
- 22 % pour la production d'énergie (1,32 milliards de m³) ;
- 6 % pour l'industrie (hors énergie) (0,36 milliards de m³).

(Source : Ministère chargé de l'environnement, 2012 – Données : IFEN, 2001).

En 2012, la France compte **près de 33 500 captages** utilisés pour l'alimentation en eau potable, produisant 19 millions de m³ d'eau par jour :

- 96 % des captages prélèvent 66 % des volumes en eau souterraine ;
- 4 % prélèvent 34 % des volumes en eau de surface.

66 % des captages (soit 22 250) bénéficient d'une protection avec Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

(Source : Ministère chargé de la santé, 2014 – Données : SISE-Eaux – DGS, ARS, 2012).

La crise du Cénomanién

La **nappe des sables du Cénomanién** couvre une surface d'environ **25 000 km²**. Cette nappe constitue un aquifère stratégique pour le bassin Loire-Bretagne et la partie captive est réservée à l'alimentation en eau potable. Cette nappe fait l'objet d'une disposition dans le projet de Sdage 2016-2021 :

Dans la région tourangelle et la vallée du Cher jusqu'en Loir-et-Cher, le niveau de la nappe baisse depuis de nombreuses années, signe d'une alimentation insuffisante eu égard à son exploitation dont le rythme actuel est d'environ **90 millions de m³ par an** pour l'eau potable, l'industrie et l'agriculture. **Des baisses sont apparues plus récemment** dans d'autres secteurs, en Sarthe dans la vallée du Loir, dans les vallées de la Vienne et de l'Indre. Cette tendance à la baisse observée sur 23 piézomètres en 2008 est incompatible avec le bon état quantitatif de la nappe. Celle-ci s'est toutefois stabilisée sur 16 piézomètres depuis cette date mais il reste **7 tendances baissières** observées réparties sur le territoire de la nappe.

Trois objectifs complémentaires sont poursuivis au travers de cette disposition 7C-5 :

- Consolider la stabilisation observée et enrayer la baisse résiduelle pour maintenir ou atteindre le bon état quantitatif des quatre masses d'eau du Cénomanién d'ici 2021,
- Faire remonter le niveau piézométrique dans le secteur de Tours,
- Ne pas dénoyer la couche protectrice du réservoir afin de préserver le caractère captif de la nappe et donc la bonne qualité de l'eau.

La **gestion des prélèvements s'appuie sur une sectorisation** basée sur la pression de prélèvement, la baisse piézométrique et les simulations prospectives du modèle réalisé en 2008.

Zone 1 : région tourangelle, zone la plus déprimée de la nappe depuis plusieurs décennies ; **Zone 2** : région de Coulongé et Le Lude ; **Zones 3 à 8 sauf 6** : régions à forte pression de prélèvement et piézomètres en baisse ; **Zone 6** : Val d'Authion, forte pression sans baisse piézométrique ; **Zone 9** : zone à faible pression de prélèvement en ZRE.

Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) en action !

Dans le cadre de la consultation du public sur l'eau, le CDPNE a souhaité sensibiliser le grand public sur les sujets liés à l'eau en s'appuyant notamment sur une déclinaison des orientations fondamentales du Sdage sur un territoire identifié où des acteurs relais sont déjà engagés dans la politique territoriale de l'eau. La sensibilisation du grand public est proposée à travers 3 sorties thématiques réalisées sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Cisse et en partenariat avec lui.

Ces sorties seront l'occasion :

- de présenter les enjeux du Sdage et d'inviter les participants à répondre au questionnaire,
- de confronter certaines thématiques développées dans le Sdage avec des réalisations de terrain qui ont fait l'objet de débats et de négociations d'acteurs.

Ces sorties de terrain ont pour objectif d'échanger sur les enjeux liés à l'eau et d'aider le grand public à mieux les comprendre.

Voir également : <http://www.cdpne.org/rdv.html>

« **L'eau vous consulte : vive les zones humides** ». Sortie sur la thématique : préserver les zones humides et la biodiversité aquatique.

Cette sortie sera réalisée sur le site des Rinceaux à Molineuf où une zone humide a été réaménagée en bordure de la Cisse ainsi qu'un petit bras de contournement du moulin situé au droit de cette zone humide. Dans cette zone humide, propriété de la commune de Molineuf, des cheminements ont été réalisés permettant une découverte de la diversité du patrimoine qui la compose. 13 juin 2015 à 10h.

Atelier jeune public sur les enjeux du Sdage : ALSH* de la commune de Suèvres en juin 2015

Il s'agit de sensibiliser le jeune public aux enjeux du projet de Sdage à travers l'organisation d'un atelier participatif. Une première étape pratique de terrain permettra aux participants de découvrir une thématique liée à l'eau à travers des indicateurs simples (par exemple, cours d'eau et approche IBGN** ou zone humide et diversité végétale). La deuxième étape consistera à produire une contribution collective sur quelques thèmes du projet de Sdage à partir de l'analyse des observations faites par les jeunes participants lors de la première étape.



Quelle(s) solution(s) pour une meilleure gestion quantitative du Cénomaniens ?

La diminution du niveau de la nappe du Cénomaniens est, en Touraine, un problème récurrent depuis de nombreuses années qui pourrait avoir pour grave conséquence la dégradation de la qualité de cette précieuse ressource réservée à l'eau potable. Pour résoudre cette diminution, le SDAGE 2016 – 2021 demande aux 52 communes de l'agglomération tourangelle et du secteur d'Amboise de poursuivre les efforts de réduction de 20 % des volumes prélevés rapportés à la référence 2004 – 2006.

A l'heure actuelle, les réponses apportées par les collectivités concernées sont locales (nouvelle station, réouverture de puits dans la nappe de la Loire, interconnexions) et partielles. Pourtant, une approche cohérente et globale de la stratégie à l'échelle de 52 communes concernées s'impose à la fois pour les raisons hydrogéologiques et pour des raisons de volumes prélevés.

Dans ce cadre, après de nombreuses analyses des données techniques disponibles et rencontres d'acteurs pendant la décennie passée, la SEPANT souhaite aujourd'hui faire avancer la réflexion sur cette thématique et propose auprès des collectivités un accompagnement aussi bien technique (afin d'analyser leurs données de prélèvement d'eau souvent difficiles d'accès) que stratégique.

Techniquement, pour avoir un impact positif sur le niveau de la nappe souterraine, les études menées montrent que le **prélèvement** dans la nappe du Cénomaniens doit être **constant** sur l'année et que ce sont les prélèvements annexes qui doivent permettre d'ajuster aux besoins de la collectivité en saison sèche.

Stratégiquement, la SEPANT souhaite démontrer l'importance d'une gestion **décentralisée** de la nappe et faire comprendre aux décideurs que la diminution des prélèvements ne pourra se faire de manière uniforme et que le principe de **solidarité** devra être mis en place (certaines collectivités n'ayant pas de ressources alternatives...).

*ALSH : Accueils Loisirs Sans Hébergement

**IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.fne-centrevalde Loire.org A bientôt !